

## DECISION

concernant la cession de véhicules sur le  
site de ventes aux enchères Agorastore - Budget  
de l'eau de Limoges métropole

N°26134

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-10, et L 2122-22,

**VU** la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT, le Président peut décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la mise en vente sur le site Agorastore d'un véhicule non utilisé,

### DECIDE

La cession (produit n° 190) pour 2 990,00 € du véhicule Fiat Ducato fourgon immatriculé GN-531-ED (F38C) à LM AUTO, 39 rue du Général De Gaulle, 86320 Lussac Les Châteaux.

La recette sera encaissée sur les crédits inscrits à cet effet au budget Eau de Limoges Métropole.

Fait à Limoges,

Publié le vendredi 20 décembre 2024